

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

REPUBLIQUE DU BURUNDI
Reçu le 5/05/10
Séance n° 0575-10
Travaux à
Date
Lieu

**LOI N° 1/06 DU 27 AVRIL 2009 PORTANT ADHESION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI AU STATUT DE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE.**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique qui est entré en vigueur le 29 juillet 1957 et qui a été amendé le 28 décembre 1989 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi accède par adhésion au Statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique qui est entré en vigueur le 29 juillet 1957 et qui a été amendé le 28 décembre 1989.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 27 avril 2009,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE PAR LE SECRETAIRE D'ETAT A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,



[Handwritten signature]
27. 4. 2009

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT D'ADHESION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI AU
STATUT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE.**

NOUS Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné le Statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique qui est entré en vigueur le 29 juillet 1957 et qui a été amendé le 28 décembre 1989. ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Declarons y adhérer formellement et sans réserve ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument d'adhésion revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 27 avril 2009,

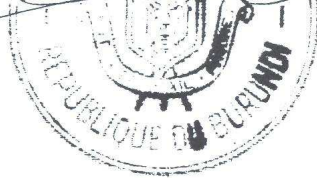
Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU Sceau DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Jean Bosco NDUKUMANA



Handwritten signature and date:
27.4.2009